

## **RAPPORT BIENNAL DU COMITE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DU CIRC, 2012–2013**

1. Le Comité de santé et sécurité au travail est composé de 16 membres sélectionnés pour représenter chaque étage de laboratoire, les groupes d'épidémiologie, le Centre de ressources biologiques (BRC), le bâtiment Latarjet et les services intérieurs (ASO). Le médecin du personnel et la coordinatrice de la sécurité en laboratoire sont également membres du Comité.
2. Le Comité s'est réuni neuf fois entre 2012 et 2013. Les procès-verbaux de ces réunions sont affichés sur la page intranet du Comité.
3. En août 2012, le Dr Robert Baan a quitté la Présidence du Comité et le Dr Florence Le Calvez-Kelm a été nommée à ce poste par le Directeur. Fin 2012, le Dr Dorothee Cuhe, médecin du personnel, a quitté le Centre après quatre années d'exercice. Le Dr Michel Baduraux a été nommé médecin du personnel intérimaire, en attendant le recrutement d'un nouveau médecin titulaire.

### **A. Bien-être général**

4. A leur arrivée au CIRC, les nouveaux arrivants (environ une centaine par an) se voient remettre le Manuel de sécurité du CIRC et reçoivent une introduction générale à la sécurité par la Coordinatrice de la sécurité en laboratoire ; les nouveaux arrivants travaillant au sein des laboratoires du CIRC (environ 30 par an) reçoivent une formation complémentaire spécifique sur les règles de sécurité et les bonnes pratiques de laboratoire et doivent compléter un questionnaire lié à ces règles.
5. Au cours de l'été 2012, des travaux sur les systèmes de climatisation et de ventilation ont été entrepris dans le bâtiment de la Tour et, afin d'en réduire l'impact sur les projets de recherche, les laboratoires ont provisoirement été installés dans le bâtiment BRC et les bureaux dans les salles de réunion. L'Administration et le Comité travaillent ensemble pour offrir les meilleures conditions de travail à l'ensemble du personnel.
6. Une formation sur les extincteurs est dispensée chaque année afin de rappeler au personnel du CIRC leur mode d'emploi ainsi que les procédures de base à suivre en cas d'urgence. En octobre 2013, afin d'encourager la communication interactive sur les questions générales de santé et de sécurité au travail, le Comité a réalisé et distribué un questionnaire à l'ensemble du personnel. Les résultats ont été présentés et les réponses discutées au cours du dernier exercice sur les extincteurs. Le questionnaire a été bien accueilli et le taux de bonnes

réponses élevé. Le Comité se félicite de cette initiative qui a contribué à la sensibilisation aux questions spécifiques de sécurité.

7. Le Comité a informé l'Administration que le remplacement des tasses en plastique par des tasses en carton dans la machine à café serait non seulement bénéfique à l'environnement mais plus encore à la santé du personnel et permettrait ainsi d'éviter l'exposition à des substances chimiques nocives telles que le bisphénol A ou autres produits. Ces modifications ont été réalisées en conséquence.

## **B. Laboratoires**

### *Cours de formation*

8. Deux cours de perfectionnement sur les risques associés à la manipulation de l'azote liquide ont été dispensés, l'un à l'équipe de sécurité du CIRC afin que ses membres soient bien entraînés en cas de besoin, et l'autre au personnel travaillant dans les pièces cryogéniques.

9. Un cours de perfectionnement a été dispensé aux utilisateurs du laboratoire de niveau 3 (L3) afin de promouvoir les consignes adaptées au niveau de sécurité requis.

### *Radioprotection*

10. En juin 2012, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a contrôlé la gestion des composés radioactifs (sources et déchets) ainsi que la radioprotection au sein du CIRC. À la suite de ce contrôle, des améliorations ont été apportées pour faciliter l'identification des zones radioactives et, maintenant que l'utilisation de radio-isotopes est rare, les mesures de surveillance du personnel ont été adaptées en conséquence. Les dosimètres poignets ont été remplacés par des dosimètres bagues afin d'améliorer le contrôle de l'exposition des mains. Les dosimètres poitrine et bague sont tous deux délivrés à la demande, en fonction des besoins des utilisateurs. Cette visite a souligné l'importance de la traçabilité.

### *Autorisation pour les Organismes génétiquement modifiés (OGM)*

11. En août 2013, une demande de renouvellement de l'autorisation pour l'utilisation d'OGM a été soumise par le CIRC au Haut Conseil des Biotechnologies du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle inclut notamment une description i) des projets utilisant des OGM, y compris ceux de classe 3, ii) de la sécurité des installations, iii) des procédures mises en place pour assurer la sécurité du personnel, de la population et de l'environnement, et enfin iv) d'un plan d'urgence spécifique à l'utilisation confinée des OGM de classe 3.

### *Biobanque*

12. Le système de détection du niveau d'oxygène a été remplacé fin 2012, l'ancien étant devenu obsolète et n'étant par conséquent plus fiable.

13. Le médecin du personnel a fait part de ses préoccupations sur les conditions de travail potentiellement dangereuses dans les pièces cryogéniques, notamment pendant le remplissage automatique des cuves, plusieurs d'entre elles présentant des défaillances. Des réparations ont

été entreprises et, après discussion avec l'Administration, des fonds ont été débloqués pour l'achat de deux nouvelles cuves, une de secours et l'autre en remplacement des cuves de stockage des lignées cellulaires dans l'azote liquide qui requièrent un remplissage manuel. Ces fonds couvriront aussi l'installation de deux caméras de surveillance dans chacune des trois pièces cryogéniques, qui seront en permanence connectées au bureau d'accueil pour surveiller le personnel utilisant les pièces.

*Actions mises en place pour améliorer les conditions de travail et créer un environnement professionnel plus sûr au CIRC*

14. Des enquêtes ont été menées sur une potentielle contamination par le colorant en gel (Gel Red et traces résiduelles de bromure d'éthidium) dans les laboratoires. Une contamination a été découverte dans les zones du laboratoire où se fait la visualisation du gel. Des rappels des bonnes pratiques de laboratoire ont été adressés à tous les groupes de laboratoire, particulièrement sur les procédures manuelles simples, afin d'éviter la propagation de la contamination par le colorant en gel aux différents laboratoires et étages.

15. En 2013, toutes les hottes d'aspiration, les postes de sécurité biologique et les centrifugeuses ont été contrôlés et les réparations nécessaires entreprises.

16. Au cours de l'exercice biennal, deux pièces largement utilisées pour la culture cellulaire ont été entièrement rénovées pour offrir le confinement de niveau L2 requis et améliorer la sécurité et les conditions de travail du personnel.

*Incidents et accidents*

17. Suite à un incident au cours duquel un membre du personnel s'était fait une petite coupure en manipulant des échantillons biologiques, un nouveau protocole a été mis en place pour pouvoir réaliser facilement et rapidement des tests sanguins.

18. Un incident a été signalé dans un laboratoire quand un mélange inapproprié de solvants organiques et d'acides a provoqué l'émission de vapeurs toxiques. Heureusement, l'incident s'est produit sous une hotte, limitant ainsi l'exposition. Le Comité a discuté les différentes questions soulevées par cet incident, comme le fait de travailler tard quand il n'y a plus personne d'autre, ou encore de se rendre seul à l'hôpital après un incident. La question relative aux actions à mettre en place immédiatement après un accident du travail a été posée dans le questionnaire discuté au cours de l'exercice incendie.

19. Le médecin du personnel a adapté la procédure de surveillance médicale au personnel de laboratoire : désormais, les tests sanguins sont effectués avant la visite médicale annuelle des membres du personnel, et non pas chaque année à date fixe. Cette nouvelle disposition est mieux adaptée aux besoins individuels et les tests sanguins sont fonction des contacts éventuels avec les produits chimiques particuliers mentionnés dans le questionnaire que le personnel de laboratoire doit remplir tous les six mois.